

Compte Personnel de Formation



Personnels de droit privé et public

Tu dois **créer ton compte** sur

<https://www.moncompteactivite.gouv.fr>.

Ton activité professionnelle t'ouvre des droits à la formation sous forme de crédits. Ils sont comptabilisés sur ce site et l'ancienneté est reconnue.

Tu peux « acheter » une formation avec ton crédit du CPF pour maintenir ou améliorer ta qualification professionnelle

Le départ en congé de formation doit être validé par le chef d'établissement.

En droit privé, si tu as encore des heures de DIF (voir sur ton bulletin de salaire de déc.2014 ou janv.2015) il faut les reporter sur ton CPF avant le 31/12/2020 !

La mixité des publics ?

Quelques établissements regroupent déjà dans une même classe des élèves et des apprentis !

Pour les enseignants de droit public, pour des questions de responsabilité, d'organisation et de pédagogie,

« la mixité des publics, c'est pas automatique ! »

Dès le mois de juin 2019 et lors de la réunion avec la DGER en octobre, le Snec-CFTC a interpellé le ministère quant à la **légalité** de la présence d'un enseignant de droit public devant une classe mixte.

Pas de réponse à ce jour.

Le Snec-CFTC reste vigilant sur le sujet.

Bulletins de salaires dématérialisés :

Les bulletins « papier » des agents de droits publics vont **disparaître au plus tard fin décembre 2019**.

Pour **consulter et conserver tes bulletins de salaire**, il faut au plus vite ouvrir ton compte ENSAP :

<https://ensap.gouv.fr>

Catégorie 3 : Il faut aller plus loin !

Le Snec-CFTC a contribué à la revalorisation de la catégorie 3 :

Nous sommes un des deux syndicats qui ont voté pour la modification de la proportion entre les concours internes et externes (70 % / 30 %).

Nous avons défendu la pluri annualité des concours et l'ouverture de disciplines rarement programmées ou spécifiques à l'enseignement agricole privé.

Nous demandons depuis longtemps une formation à la prise de poste : elle sera obligatoire pour 2020.

Le Snec-CFTC déplore que deux mesures présentées par le ministère de l'agriculture n'aient pas été intégrées dans la loi de finances 2020. Il demande donc la mise en place au plus vite du plan de requalification de 1400 agents sur trois ans et de la revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie 3.

Le Snec-CFTC ne renonce pas à ses autres demandes :

- Une augmentation du nombre de promotions par liste d'aptitude pour les enseignants d'EPS
- Un nouveau dispositif pour un accès plus large et permanent aux catégories 2 et 4